Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 4 (1916)

Heft: 42

Artikel: La nouvelle Russie

Autor: Johnson, Harriet M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-251387

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

mais il ne sera pas la panacée qu'on avait rêvée. Inutile d'ajouter que Winnington réprouve énergiquement, comme juriste et comme gentleman, les violences et en général toutes les illégalités au moyen desquelles les suffragettes montent à l'assaut du pouvoir politique et qui ne servent qu'à les éloigner de leur but.

A côté de Winnington, la figure la plus importante n'est pas la charmante et variable Delia, mais celle qui l'a conquise à « la cause » par un ascendant fascinateur et irrésistible : Gertrude Marvell, type de fanatique, formée par une jeunesse sacrifiée au sein d'un foyer que dévastaient les vices masculins. Intelligence puissante mais étroite, volonté de fer, cœur de glace, corps frêle et comme réduit dans ses vêtements corrects et simplifiés, cette conductrice d'âmes, chef des « Filles de la Révolte », est l'incarnation vivante des amertumes, des rebellions, des espoirs et des souffrances de tant de femmes écrasées par la dureté des lois et des conditions sociales, ainsi que la représentante de bien des ambitions troubles et des vanités déçues. C'est elle qui organise les meetings dans les petites villes de province où la populace couvre d'outrages les oratrices, elle qui dirige sur le Parlement le « raid » destiné à sombrer dans le scandale et l'émeute, elle enfin qui met le feu au splendide château du premier ministre antiféministe, le joyau artistique et la gloire de tout le comté. Cet acte criminel précipite le dénouement : il engloutit Gertrude dans la catastrophe, qu'elle a si longuement préméditée et jette Delia dans les bras de Winnington.

Tout un ensemble de figures se groupent autour de ces deux protagonistes. Quelques-unes sont dessinées avec force, d'autres restent bien vagues. Tout d'abord voici Delia Blanchflower, l'héritière des millions que Gertrude convoite pour « la cause », qui échappe peu à peu à cette influence, conquise par la haute énergie et la haute intelligence d'un homme de bien. Puis la fille déjà mûre d'une bonne famille, grandie entre une mère égoïste et frivole et un frère, bel officier fringant et nul, seul objet de l'orgueil et des sacrifices maternels, tandis qu'elle n'a jamais eu le moindre argent à sa disposition et n'a reçu aucune instruction qui lui permette d'en gagner. Adhérente secrète du mouvement, elle s'y jette à corps perdu au point de se faire la complice de Gertrude dans l'acte fatal. A côté d'elle la maîtresse d'école aigrie dans l'isolement qui risque son gagne-pain en s'inféodant à « la cause », la petite couturière de village : être frêle et disgracié, elle a concentré sur le suffrage tout le besoin d'idéal de son âme ingénue et voit ses illusions s'écrouler dans les brutalités du raid. Enfin les suffragistes constitutionnelles, qui ne se paient pas de phrases et poursuivent sans bruit, sans ostentation, une lutte de tous les jours contre les tares, les tristesses, les injustices dont leurs sœurs sont les victimes. Pour ces femmes dévouées, qu'a mûries une longue expérience, le suffrage sera le couronnement naturel d'une série de réformes : les insultes et les violences en retardent l'avancement. A la différence des passionnées qu'entraîne un enthousiasme généreux ou que rongent des rancunes inassouvies, elles ne s'attendent pas à ce qu'il apportera de nouveaux cieux et une nouvelle terre. Le siècle présent — telle est la conclusion de l'auteur — réclame le concours de toutes les bonnes volontés pour instaurer une meilleure répartition des droits et des biens, la femme se doit de répondre à cet appel et de travailler pour sa part à la solution du problème.

C. Haltenhoff.

LA NOUVELLE RUSSIE

Le Czar a étonné et scandalisé le monde en faisant fermer les débits officiels de vodka; le premier résultat a été que la mobilisation des armées russes s'est effectuée en trois semaines, au lieu de douze, et qu'elles ont envahi la Prusse avant que l'Allemagne ait pu se retourner.

Cet acte n'était d'ailleurs pas aussi autocratique qu'il ne semblait parce que le Czar savait qu'un grand nombre de ses sujets avaient pétitionné depuis des années pour la fermeture des débits d'Etat du vodka.

C'est en 1894 que le Czar et le comte de Witte commencèrent à exécuter leur plan de nationalisation de la vente du vodka. Leur procédé au début était de supprimer par prohibition, sans paiement ou compensation, les 100.000 débits existants, puis d'ouvrir 50.000 débits d'Etat pour la vente au détail seulement. On fit des règlements sévères, et comme une allocation considérable était allouée aux œuvres de tempérance, de grandes réformes étaient attendues. Mais l'Etat n'acquit pas les distilleries; il acheta simplement le vodka, le rectifia soigneusement et le vendit.

Le ministre des Finances, trouvant le trafic avantageux, continua d'ouvrir d'autres débits dans d'autres localités. Jusqu'ici, les villageois pouvaient voter pour ou contre l'augmentation des débits, mais contre le débit officiel ils étaient impuissants. Année après année, le peuple se démoralisa et s'appauvrit par le vodka acheté dans le débit d'Etat et bu à la maison ou dans la rue. En 1906, les journaux russes déclaraient que le Départemeet indirect de Taxation avait reçu des centaines de pétitions contenant des résolutions votées par des communautés de paysans de toute la Russie, et demandant l'abolition des débits de l'Etat dans les villages. Ce fut en vain, à cause de l'opposition du ministre d'Etat. La ville de Samara (population : 250.000 âmes) offrit de payer au gouvernement la somme totale du revenu de la vente du vodka si le trafic était prohibé. Même cette offre fut refusée. Le revenu du vodka augmenta tellement que l'Etat gagna 2.500,000,000 fr. par an de cette source.

En 1912, le comte de Witte réalisa que son projet était en train de faire beaucoup de mal au lieu de bien et il proposa au Conseil d'Etat « de défaire le mal sérieux occasionné par la nationalisation de la vente du vodka ». Il déclara dramatiquement : « Aidez-moi à corriger les fautes que Witte a commises, fautes qui mènent la Russie à la ruine ». L'année suivante (1913), le Czar, après une tournée d'investigation parmi son peuple, renvoya le ministre des Finances, nomma M. Barck à sa place et lui adressa la proclamation suivante : « Je suis arrivé à la conviction ferme que le devoir m'impose devant Dieu et la Russie d'introduire dans l'administration des finances d'Etat, et dans les problèmes économiques de mon pays, des réformes fondamentales pour le bien-être de mon cher peuple. Il n'est pas juste que le bien-être du trésor impérial repose sur la ruine des énergies spirituelles et productives d'un grand nombre de mes sujets loyaux ».

En janvier 1914, M. Barck introduisit la réforme qui, dans les premiers six mois, fit fermer 1,149débits, avec une perte pour le revenu de l'Etat de fr. 6,510,400.

Pendant ce temps, la loi de tempérance (qui avait été rejetée de 1907 à 1913) passait à la Douma et fut renvoyée au Conseil d'Empire. Le Conseil l'adopta en la renforçant. Cette nouvelle loi de janvier 1914 accorde l'option locale complète aux conseils des provinces, des villes, ou des villages pour restreindre ou pro-

hiber la vente des liqueurs. On accorda le même droit de vote aux femmes qu'aux hommes, et bien que beaucoup de paysannes ne sussent pas même lire, elles comprirent l'importance de cette question et votèrent contre le vodka. M. Stephen Graham raconte que, dans beaucoup des districts qui avaient déjà voté pour la prohibition, plusieurs mois avant la guerre, un homme devait souvent faire jusqu'à 28 milles avant d'obtenir une boisson alcoolique.

Ensuite, au mois d'août vint l'interdiction du Czar pour la durée de la mobilisation, mais qui, en 30 jours, avait tellement transformé le peuple, qu'elle était prolongée pour toute la durée de la guerre. Ce nouvel ordre du Czar fut célébré par de grandes manifestations de joie. Au mois d'octobre 1914, le grand-duc Constantin présenta au Czar une pétition du parti socialiste demandant de rendre cette prohibition absolue. Le Czar répondit par télégramme : « J'ai décidé d'abolir à tout jamais du gouvernement la vente du vodka en Russie. — Nicolas. »

Ainsi finit, après une période désastreuse de presque 20 ans, la plus grande expérience qui ait été faite du monopole gouvernemental du commerce de spiritueux.

La décision du Czar a fermé les débits de vodka, mais le peuple, par l'option locale, a mis une fin à la vente d'autres boissons — la bière, le vin et les spiritueux — à travers ce vaste pays. Le peuple a témoigné sa satisfaction par de grandes démonstrations. Même à la Douma, une allusion à cette réforme provoqua « une scène d'enthousiasme indescriptible, tous les députés se levant et chantant l'hymne national ». Le contrôleur d'Etat a énuméré à la Douma les bienfaits déjà obtenus par la prohibition, et comment « elle avait uni le pays entier avec les combattants, créant par cela une source de confiance nationale et de fermeté ».

Les conditions sociales du peuple ont été complètement modifiées. Le crime a tellement diminué que peu d'agents de police sont nécessaires. Le nombre d'incendies a diminué de la moitié sur l'année précédente. Les paysans qui passaient leur temps et leur argent à boire demandent maintenant des salles de lecture; des instruments de musique et des livres bon marché ont été achetés. Trois cents « palais du peuple » sont en train d'être érigés au coût de fr. 12,500 chacun. Les débits qui vendaient du vodka sont maintenant utilisés pour des ventes plus utiles. Les caisses d'épargne doivent être agrandies et de nouveaux dépôts sont ouverts. L'augmentation de l'épargne pour 1914-1915 était de 700,000 roubles sur l'année précédente. La production de la main-d'œuvre a augmenté de 30 à 50 %. Les soldats jouissent d'une meilleure santé que pendant la guerre japonaise, et le 85 % des blessés peuvent retourner sur le front. Les enfants sont bien nourris et habillés, les maisons et les villages sont plus propres que jamais auparavant.

En un mot, *une nouvelle Russie* est née, et le peuple, dans sa nouvelle liberté acquise, est pénétré d'un grand esprit de reconnaissance et de bonheur malgré la guerre.

(D'après *The Common Cause*). Harriet M. Johnson.

De-ci, De-là...

Le programme d'été de l'Institut J.-J. Rousseau vient de paraître. Il n'est pas exagéré de dire qu'il constitue, avec ceux qui l'ont précédé, une contribution importante à cette question si riche d'aspects : la place de la femme dans l'éducation.

Nous constatons d'abord, et cela n'est pas pour nous surprendre, que parmi les élèves venus de tous les coins de l'Europe à notre Ecole des Sciences de l'Education, les femmes sont en majorité (70 % environ). La proportion est moins forte cette année, chose curieuse : pourtant, sur les 30 élèves réguliers que l'Institut a comptés cette année, il y a tout de même 18 dames pour 12 messieurs. Mais c'est surtout dans le corps enseignant que la proportion des femmes est frappante. Dès ses débuts, l'Institut a fait largement appel à des collaborations féminines : Mlle Camille Vidart, Mme Cléricy du Collet, Mlle Giroud, Mlles Bontempi et Barrère, la regrettée Mme de Maday, ont tenu à des titres divers une place d'honneur dans de précédents programmes. Les noms et les cours de Mme Artus (dessin), de Mlle Descœudres (enfants anormaux), de Mlle K. Jentzer (éducation physique) sont de fondation sur les listes de l'Institut. L'hiver dernier, la doctoresse Champendal a fait un cours sur les maladies des enfants. Enfin, l'éducation musicale selon la méthode Chassevant, et la composition ornementale, donnent lieu à deux enseignements qui sont donnés encore par des dames, Mmes Bettmann et Giacomini-Piccard.

Tous les cours que nous venons d'énumérer rentrent, avec plusieurs autres (car les professeurs hommes jouent bien leur rôle aussi dans la maison, et nous n'en ignorons pas l'importance), dans l'ensemble remarquablement varié que l'Institut J.-J. Rousseau offre à celles de ses élèves qui se préparent à l'éducation des petits. La partie pratique de ces études est dirigée par Mlles Audemars et Lafendel, qui, dans un cadre charmant, élèvent dans une atmosphère de liberté les quarante bambins de la Maison des Petits, annexée à l'Institut. Rien n'est épargné pour que le stage pratique qu'elles font là donne aux futures directrices de jardins d'enfants un riche trésor d'inspirations et de connaissances : la dernière innovation consiste en un cours de jardinage que leur donnera, cet été, une élève de l'Ecole d'Estavayer, Mlle Diodati.

Ce n'est pas par hasard, sans doute, qu'un Institut qui travaille au renouvellement des méthodes d'éducation fait la place si grande à la femme, et il était intéressant de le relever dans notre journal.

* * *

Les associations suffragistes de Hambourg, Altona, Berlin, Munich, Nüremberg, Würzburg, etc., ont adressé au Reichstag une pétition demandant qu'après la guerre les femmes obtiennent le suffrage universel, égal, direct et secret.

Les pétitionnaires appuient leur demande en démontrant qu'après la guerre, chaque Etat sera obligé d'employer pour le bien de la communauté toutes les forces disponibles.

Les femmes rendent à l'Etat des services indispensables : l'équité exige que l'Etat leur accorde, en retour, les droits et les responsabilités qu'il confère à tout homme majeur, sans s'inquiéter de ses mérites, ni de ses capacités.

* * *

La Chambre française a voté dernièrement une proposition de loi, d'après laquelle les enfants naturels de soldats tués à l'ennemi pourront être légitimés par décision d'un tribunal, si la preuve existe que le père eut l'intention d'épouser leur mère. Par contre, celle-ci ne pourra pas être considérée comme veuve légitime du défunt, bien que pouvant être admise au droit de pension.

* * *

Mlle V. Thomson, directrice de la *Vie féminine*, vient de fonder, en France, une école hôtelière pour femmes, dans l'idée de substituer un personnel féminin et français aux nombreux étrangers qui occupaient ces fonctions avant la guerre, et pour procurer un travail rémunérateur à bien des veuves, filles ou sœurs de soldats morts pour la patrie. Cette école est ouverte à toutes les femmes au-dessus de 17 ans, bien portantes, de caractère agréable. Un accueil très sympathique est fait de tous les côtés à cette nouvelle institution, et les propriétaires d'hôtels attendent les meilleurs résultats de cette heureuse innovation.

* * *

Les femmes françaises s'intéressent vivement à la cause des tutrices et des orphelins. Deux propositions, l'une pour l'admission des femmes aux conseils de famille, l'autre pour la tutelle féminine, ont été votées à la Chambre des Députés, en 1907 et en 1910. En juillet dernier, elles étaient réunies en une seule, qui fut adoptée par la Chambre, mais doit encore passer au Sénat.